



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/CP/2000/L.1
24 novembre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Sixième session
La Haye, 13-25 novembre 2000
Point 11 a) de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES SUR LES TRAVAUX
DE SA SIXIÈME SESSION, TENUE À LA HAYE DU 13 AU 25 NOVEMBRE 2000¹**

Rapporteur : M. Gao Feng (Chine)

CHAPITRE PREMIER : OUVERTURE DE LA SESSION

¹ Les sections suivantes du projet de rapport seront publiées dans des additifs au présent document.

I. OUVERTURE DE LA SESSION

(Point 1 de l'ordre du jour)

A. Ouverture de la sixième session de la Conférence des Parties

1. La sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, convoquée en application du paragraphe 4 de l'article 7 de la Convention, a été officiellement ouverte au Centre des congrès des Pays-Bas, à La Haye (Pays-Bas), le 13 novembre 2000, par le Président de la Conférence à sa cinquième session, M. Jan Szyszko, Secrétaire d'État aux changements climatiques de la Pologne.

B. Cérémonie d'accueil organisée par l'État hôte

2. L'ouverture officielle a été précédée d'une cérémonie d'accueil organisée par l'État hôte et à laquelle assistait Sa Majesté la Reine Béatrice des Pays-Bas.

3. Au cours de la cérémonie, le Ministre du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement des Pays-Bas et Président désigné de la Conférence, M. Jan Pronk, a prononcé une allocution d'ouverture et le maire de La Haye, M. Wim Deetman, a souhaité aux participants la bienvenue dans cette ville.

4. Au cours de cette même cérémonie, un message du Secrétaire général des Nations Unies enregistré sur bande vidéo a été visionné et M. Robert Watson, Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a présenté une communication dans laquelle il a exposé l'état actuel des connaissances scientifiques sur le système climatique de la planète, mis en évidence la vulnérabilité des systèmes écologiques et souligné que des politiques efficaces et des solutions techniques étaient nécessaires.

5. La cérémonie s'est achevée par la projection d'un film IMAX sur les changements climatiques intitulé "*The Straw that Breaks the Camel's back...?*".

C. Déclaration du Président de la Conférence des Parties à sa cinquième session

(Point 1 a) de l'ordre du jour)

6. Le Président de la Conférence à sa cinquième session a déclaré qu'il considérait la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques comme la convention la plus importante du monde au plan économique et comme une occasion pour l'humanité de commencer à évoluer conformément aux principes du développement durable.
7. Lorsqu'il avait accédé à la présidence de la cinquième session, il s'était fixé plusieurs règles : remplir toutes les obligations imposées en veillant à respecter le principe de l'égalité de traitement des États membres dans le cadre de toutes les questions; faire largement connaître l'importance que revêt la Convention pour le développement mondial durable; tirer parti de l'expérience accumulée par ses prédécesseurs et travailler avec eux; coopérer avec son successeur, animée par la conviction qu'une politique stable et de longue haleine était le meilleur atout pour le succès de la Convention; agir en étroite coopération avec le secrétariat, le Bureau et les présidents des organes subsidiaires.
8. Après avoir évoqué les manifestations auxquelles il avait assisté et énuméré les pays dans lesquels il s'était rendu au cours de l'année, le Président a expliqué que s'il avait perçu dans tous ces États une volonté sans faille d'appliquer le Protocole de Kyoto dès que possible, et de préférence avant la fin de 2002, il avait aussi pris connaissance des difficultés économiques existantes et des menaces qu'une mise en œuvre confuse du Protocole de Kyoto risquerait de faire peser sur certains États.
9. Un résultat particulièrement encourageant obtenu au cours de son mandat avait été, selon lui, la façon dont les débats avaient été sensiblement circonscrits, comme en témoignait le document relatif à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie qui, de 600 pages, avait été ramené à 10 pages seulement.
10. L'orateur a rappelé aux participants que le Protocole de Kyoto entrerait en vigueur lorsqu'il aurait été ratifié par 55 Parties, parmi lesquelles les Parties visées à l'Annexe I dont les émissions totales de dioxyde de carbone représentaient en 1990 au moins 55 % du volume total des émissions de dioxyde de carbone de l'ensemble des Parties visées à cette annexe. D'où la nécessité pour les pays développés et les pays en développement de trouver un terrain d'entente

mutuel. Cela impliquerait peut-être un accord visant, d'une part, à comptabiliser comme réduction des émissions des pays développés une partie des émissions absorbées par les puits et, d'autre part, à mettre en place pour les pays en développement une assistance financière efficace et efficiente assurée par les pays développés. Cette solution permettrait aux pays développés de régénérer leurs ressources naturelles et aux pays en développement de protéger les leurs, notamment les ressources renouvelables, grâce à de nouvelles techniques de production.

11. Il n'en demeurerait pas moins qu'il faudrait gagner l'appui de l'opinion publique et créer des programmes de mise en œuvre proprement dits. Un des thèmes concernant la mise en œuvre au niveau régional pourrait être "Développement humain durable et évolution mondiale – aménagement du cadre naturel dans les zones rurales et gaz à effet de serre". L'orateur a par ailleurs appelé de ses vœux l'organisation, une fois par an, d'une journée de "sensibilisation du grand public" directement consacrée à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

D. Élection du Président de la Conférence à sa sixième session

(Point 1 b) de l'ordre du jour

12. À sa 1^{ère} séance plénière, le 13 novembre 2000, sur proposition du Président sortant, la Conférence des Parties a élu président par acclamation M. Jan Pronk, Ministre du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement des Pays-Bas.

E. Déclaration du Président

(Point 1 c) de l'ordre du jour

13. En prenant ses fonctions, le Président a rendu hommage à son prédécesseur pour le travail qu'il avait accompli. Si la présente session de la Conférence était couronnée de succès, on le devrait pour une large part aux activités préparatoires réalisées au cours de la période intersessions et grâce auxquelles la sixième session allait pouvoir se mettre au travail sans tarder.

14. Dans l'allocution d'ouverture qu'il avait prononcée à la cérémonie d'accueil, il avait fait observer qu'une tâche gigantesque attendait la Conférence à sa sixième session. Les raisons ne manquaient pas, à l'heure actuelle, pour se pencher sur les changements climatiques, étant donné que le climat n'avait jamais évolué aussi rapidement qu'aujourd'hui et que des éléments de plus

en plus nombreux donnaient à penser que les gaz à effet de serre avaient une incidence manifeste sur l'environnement. Les conséquences du changement climatique étaient irréversibles – que ce soit pour les écosystèmes, l'agriculture, l'eau ou la santé. Paradoxalement, c'étaient les pays en développement, auxquels la responsabilité de cette situation revenait le moins, qui en pâtirait le plus gravement – alors qu'ils étaient les moins bien armés économiquement pour réagir. De plus, il existait des rapports étroits entre les changements climatiques et d'autres questions environnementales d'une portée mondiale, telles que la reconstitution de la couche d'ozone, la lutte contre la désertification et la biodiversité.

15. Le Protocole de Kyoto avait été le premier instrument par lequel les pays industrialisés s'étaient engagés à respecter des accords quantifiés sur des objectifs en vue de limiter les émissions des gaz à effet de serre. Or, il allait être beaucoup plus ardu de trouver un accord sur des instruments que lorsqu'il s'était agi de s'entendre sur des objectifs. La Conférence allait devoir prendre des décisions difficiles. Si les négociations ne parvenaient pas à rester en phase avec les changements climatiques, si les décisions se bornaient à tenir compte des intérêts des pays riches, en négligeant ceux des pays pauvres, et si l'engagement pris pour faire face aux dangers qui menaçaient la qualité de la vie sur terre, engagement réaffirmé encore récemment au Sommet du millénaire, restait lettre morte – alors la crédibilité de la Conférence serait remise en question.

16. Il savait très bien que de nombreuses questions épineuses appelaient des décisions : l'appui financier adéquat en faveur des pays en développement; mécanismes de Kyoto; rôle des puits de dioxyde de carbone; etc. Mais dans chaque cas, des compromis raisonnables étaient possibles. Il fallait faire un choix fondé, pondéré et crédible : en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en apportant un appui aux pays en développement à mesure qu'ils mettaient en place une politique cohérente pour l'avenir; et en les protégeant des conséquences des politiques incompatibles avec un développement durable, qui avaient été appliquées par le passé. De l'accomplissement de cette tâche dépendait la crédibilité politique de la Conférence : les négociations n'étaient pas une fin en soi, il fallait qu'il y eût une volonté de donner et de recevoir, ce qui supposait la création d'un climat de confiance et, de la part de tous les participants, le désir de coopérer plutôt que d'entrer en concurrence.

F. Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

17. Dans un message vidéo préenregistré projeté lors de la cérémonie d'accueil, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a adressé ses meilleurs vœux à tous les participants à la Conférence, en particulier aux jeunes présents au sein des délégations nationales. Leur participation à la Conférence revêtait une importance cruciale puisqu'il s'agissait, à l'occasion de celle-ci, de réfléchir au monde qui leur serait laissé en héritage. La nouvelle génération devrait prendre davantage soin de la planète que ne l'avait fait la génération précédente. Les tâches auxquelles devait s'atteler l'humanité étaient énormes. Si l'on voulait ramener les émissions de gaz à effet de serre à un niveau supportable, il fallait modifier radicalement le fonctionnement de l'économie mondiale et le mode de vie de tous les habitants de la planète.

18. La Conférence pouvait apporter une contribution substantielle : premièrement, en définissant un corpus de mesures crédibles que les pays industrialisés devraient prendre puisque, pour l'instant, c'était eux qui produisaient l'essentiel des émissions, deuxièmement, en aidant à concevoir un nouveau mode de développement – les peuples ont tous le même droit au développement, mais les mesures prises pour réduire le réchauffement planétaire dans les pays industrialisés seraient vaines si, dans le même temps, les pays en développement, marchant sur leurs traces, optaient à leur tour pour un mode d'industrialisation qui était source de gaspillages et de nuisances –, troisièmement, en faisant clairement savoir au secteur privé qu'il était de son intérêt de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Dès lors qu'ils seraient convaincus de cela, les milieux d'affaires ne manqueraient pas de proposer de nouvelles technologies respectueuses de l'environnement qui, à leur tour, entraîneraient la création d'emplois et offriraient d'autres possibilités. Jusqu'alors, les entreprises avaient tiré profit de la pollution de l'environnement : il fallait que, dans l'avenir, elles aient intérêt à remettre celui-ci en état.

19. Deux mois auparavant, lors du Sommet du millénaire, les dirigeants mondiaux avaient décidé d'adopter une nouvelle éthique de conservation et de sauvegarde et étaient convenus en premier lieu de ne ménager aucun effort pour que le Protocole de Kyoto entre en vigueur en 2002 au plus tard. Si cette première étape était franchie, l'espoir d'un avenir viable serait considérablement renforcé. Chacun devait faire tout son possible pour qu'il en soit ainsi.

G. Déclaration du Secrétaire exécutif

(Point 1 e) de l'ordre du jour)

20. Le Secrétaire exécutif a rendu hommage au Président sortant, qui s'était attaché à maintenir le processus de négociation sur les rails dans l'intervalle entre la cinquième et la sixième session, et a assuré le nouveau Président de son appui face aux défis qu'il allait falloir relever. Il a également salué les efforts du Président, qui s'était beaucoup investi dans les préparatifs de la Conférence, et a remercié le Gouvernement du pays hôte pour les ressources qu'il avait généreusement mises à la disposition de la Conférence.

21. La Conférence avait donné lieu à d'intenses préparatifs. Les positions nationales avaient été réexaminées; il y avait eu de nombreux contacts entre les délégations, et des consultations informelles avaient permis d'affiner les textes de négociation. Grâce aux efforts particuliers accomplis par le secrétariat de la Convention, et grâce aussi à la collaboration des collègues de l'Organisation des Nations Unies à Genève et à Nairobi, la situation en ce qui concerne la documentation était satisfaisante, tous les textes récents étant disponibles dans toutes les langues le jour de l'ouverture de la Conférence.

22. Le remarquable exposé que le Président du GIEC avait fait lors de la cérémonie d'accueil avait donné à réfléchir à tous les participants : comme celui-ci l'avait indiqué, la Conférence ne pouvait se permettre de différer plus longtemps l'adoption de mesures pour faire face aux changements climatiques et les décisions qu'elle prendrait devraient être solidement fondées car elles engageraient l'avenir. Ainsi, la Conférence devait s'efforcer de parvenir à une solution satisfaisante à tous égards en se gardant de recourir à des expédients qu'elle ne pourrait que regretter par la suite. L'objectif devait rester le même : infléchir l'évolution à long terme des émissions de gaz à effet de serre.

23. Pour que la Conférence soit un succès, il faudrait qu'elle aboutisse aux deux résultats suivants : il faudrait d'une part qu'à l'issue de celle-ci, les pays en développement aient le sentiment d'être nettement mieux soutenus dans l'action qu'ils entreprenaient pour faire face aux changements climatiques et à leurs effets, et dans les efforts sincères qu'ils faisaient pour assumer le rôle particulier qui leur revenait dans la nouvelle stratégie mondiale visant à instaurer un développement durable. Il faudrait d'autre part que les délégations de toutes les Parties soient

convaincues de la possibilité d'appliquer effectivement le Protocole de Kyoto et soient prêtes à engager les procédures de ratification au plan interne, si cela n'avait pas déjà été fait. Il serait bon qu'à l'issue des travaux, les Parties visées à l'Annexe I, qui, en ratifiant le Protocole, permettraient à celui-ci d'entrer en vigueur, déclarent, qu'à leur avis, vu les résultats auxquels la Conférence avait abouti, le Protocole était désormais "ratifiable".

24. L'adoption du Protocole de Kyoto avait été un véritable tour de force, mais de nombreux points avaient été laissés en suspens. Il fallait maintenant conclure un accord, rédigé en termes clairs et sans ambiguïté, que les agents économiques pourraient mettre en pratique dès l'entrée en vigueur du Protocole – ou même avant, en cas de mise en application anticipée du mécanisme pour un développement propre. Ainsi, le déroulement des travaux de la Conférence était extrêmement important : il fallait aboutir à des résultats sur les questions de fond au cours de la première semaine et parvenir à un accord politique sur les points essentiels au milieu de la seconde semaine, ce qui laisserait suffisamment de temps pour achever la rédaction des dispositions techniques correspondantes avant la clôture.

H. Autres déclarations

25. À la 2ème séance plénière, le 13 novembre 2000, des déclarations ont été faites par les représentants du Nigéria (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Samoa (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la France (au nom de la Communauté européenne et de ses États membres), du Burkina Faso (au nom du Groupe des pays africains), du Brésil (au nom du Groupe des pays d'Amérique latine), de l'Arabie saoudite, de l'Inde, de la Chine, de la Suisse (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), du Maroc (au nom de la Ligue des États arabes), de Vanuatu (au nom des pays les moins avancés), du Koweït, de la République centrafricaine, du Kazakhstan et de la Jamahiriya arabe libyenne.
